



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

L'an deux mille vingt-six, le dix juillet à dix-huit heures, les membres du Comité syndical se sont réunis à au Grand Couvent à Gramat, sous la présidence de Catherine MARLAS, Présidente.

**Commissions
thématiques
consultatives du
Parc**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie
Mme A. VACOSIN, conseillère départementale du Lot
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot
Mme. C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. F. TERLIZZI, conseiller département du Lot
M. G. CROS, représentant de la Communauté de communes CAULVALDOR
M. G. RAFFY, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors
M. B. PERILLAT, représentant de la commune d'Alvignac
M. T. JACOB, représentant de la Commune d'Aujols
Mme O. ROUZIERES représentante de la commune de Bach
M. D. BESSIERE, représentant de la Commune de Beauregard
Mme C. SOUCHARD, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi
Mme F. BOUVELOT, représentante de la Commune de Berganty
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Blars
M. B. MAYNADIER, représentant de la Commune de Bouziès
Mme M. BOUYSSOU, représentante de la Commune de Brengues
Mme A. TURLAIS, représentante de la Commune de Cabrerets
Mme C. HARTLEY, représentante de la Commune de Cajarc
M. E. SIMON, représentant de la Commune de Calès
M. P. FOUILLADE, représentant de la Commune de Calvignac
M. J. JOUANTOU, représentant de la Commune de Cambes
M. D. PONS, représentant de la Commune de Caniac-du-Causse
Mme J. CAUX, représentante de la Commune de Carluçet
Mme V. LORTHIOT, représentante de la Commune de Cénevières
Mme J. WALLEZ, représentante de la Commune de Cieurac
Mme S. RIVIERE, représentante de la Commune de Couzou
Mme S. CONQUET, représentante de la Commune de Cremps
M. L. MOLES, Maire d'Escamps
Mme V. VALENTIN, représentante de la Commune d'Espédaillac
M. T. NOUGARET, représentant de la Commune de Flaujac-Poujols
M. B. POISBEAU, représentant de la Commune de Ginouillac
Mme M. MICHAUX, maire de la Commune de Gramat
Mme C. LAMOTHE, représentante de la Commune d'Issendolus
M. L. GRAFFOULIERE, représentant de la Commune d'Issepts
M. M. DEROMME, représentant de la Commune de Lacave
Mme S. TISON, représentante de la Commune de Lalbenque
M. A. SAVIGNAC, représentant de la Commune de Laramière
Mme C. VALIDIRE, représentante de la Commune de Lauzès
M. J. MAZIERO, représentant de la Commune de Lavergne
Mme V. HERION, représentante de la Commune de Le Bastit

**DATE DE LA
CONVOCATION**

10 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

10 juin 2026

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 114

Présents : 73

Votants : 83

Voix : 158

Mme N. DESTOC, représentante de la Commune de Limogne-en-Quercy
Mme P. RUDANT, représentante de la Commune de Livernon
Mme G. MOUNIE, représentante de la Commune de Lunegarde
M. C. CRUVEILHER, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour
Mme C. MEY-FAU, maire de la Commune de Miers
M. J.C. COLLETTE, représentant de la Commune de Montfaucon
M. D. BOCKLANDT, représentant de la Commune de Nadillac
Mme J. JANSEN, représentante de la Commune de Padirac
Mme C. MOYANO, représentante de la Commune de Puyjourdes
M. P. AMILHAUD, représentant de la Commune de Quissac-en-Quercy
M. D. BOUYSSOU, représentant de la Commune de Reilhac
M. P. NICAUD, représentant de la Commune de Rignac
Mme C. SALGUES, représentante de la Commune de Rocamadour
Mme J. MINGUILLON, représentante de la commune de Sabadel-Lauzès
M. B. PIERSON, représentant de la Commune de Saillac
M. A. MOTTIER, représentant de la Commune de Saint-Chels
Mme E. MICHON, représentante de la Commune de Saint-Cirq-Lapopie
M. V. LO RE, représentant de la Commune de Saint-Géry/Vers
M. D. CONTE, représentant de la Commune Saint-de-Laur
Mme F. BONNET-COSTELLOE, représentante de la Commune de Saint-Martin-Labouval
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme M. DELFOUR, représentante de la Commune de Saint-Sulpice
M. E. BORDAS, représentant de la Commune de Sauliac-sur-Célé
Mme V. WATHIER, représentante de la Commune de Sénaillac-Lauzès
Mme C. MULLER, représentante de la Commune de Séniergues
M. R. PUIG, représentant de la Commune de Sonac
M. D. DIGUET, représentant de la Commune de Soucirac
Mme C. DUJARDIN, représentante de la Commune de Soulomès
M. D. TOURNEMINE, représentant de la Commune de Thégra
Mme A. CORNU, représentante de la commune de Théminettes
M. J. CONQUET, représentant de la Commune de Tour-de-Faure
M. F. BOULPIQUANTE, représentant de la Commune de Varaire
Mme H. CONTIVAL, représente de la commune de Vidaillac

ÉTAIENT EXCUSÉS

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme A. VACOSSIN
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme M. PIQUE
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. MEY-FAU
M. P. LEWICKI, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. A. TERLIZZI
M. J.C. SAUVIER, Président de la Communauté de communes de Lalbenque-Limogne, donne pouvoir à M. G. CROS
Mme M. MURAT, représentante de la Commune d'Assier, donne pouvoir à M. R. PUIG
Mme B. JACQUET, représentante de la Commune de Corn, donne pouvoir à Mme S. RIVIERE
M. J.P. BERNARD, représentant de la commune de Crégols, donne pouvoir à Mme S. CONQUET
Mme M. FERMY, représentante de la Commune de Laburgade, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
Mme M. CONTE, représentante de la Commune de Larnagol
M. R. DURAND, représentant de la Commune d'Esclauzels
M. J.M. COLON, maire de la Commune de Promilhanes
M. E. GROUSILLIAT, représentant de la Commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie
Mme M. BERTHOUMIEUX, maire de la Commune d'Albiac
M. Y. MARLAS, maire de la Commune de Concots

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. R. ABRAHAM, représentant de la Commune de Gramat
Mme S. MEYNEN, représentante de la Commune de Lunegarde
Mme I. PAILLER, représentante de la Commune de Sauliac-sur-Célé
M. C. SIBILDE, représentant de la Commune de Loze
M. V. COUSI, maire de la Commune de Caylus
M. J.P. ESTRISPEAU, représentant de la Commune de Saint-Projet
Mme M. NEGRON, maire de la Commune de Cambes
M. A. LAPARRO, maire de la Commune d'Issendolus
M. B. COSTES, maire de la Commune de Caniac-du-Causse
M. P. GROWET, maire de la Commune de Cénevières
M. L. BRIX, représentant de la Commune de Saint-Pierre-Toirac
M. J.F. PONCELET, maire de la Commune de Calès
M. M. HUG, maire de la Commune d'Assier
Mme C. BEST, représentante de la Commune de Thémines
M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac
M. C. BENAC, maire de la Commune de Sénaillac-Lauzès
M. J. BELIN, maire de la Commune de Livernon
M. B. LACARRIERE, maire de la Commune de Padirac
Mme C. LABARRIERE, représentante de la Commune de Couzou
M. J. SENPAU ROCA, maire de la Commune de Soucirac
M. F. TEULIER, maire de la Commune de Vidaillac
M. N. DEBAISIEUX, maire de la Commune de Blars
M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour
M. A. BIENAYME, représentant de la Commune de Thémines
M. H. FABRIOL, président du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc -Géoparc
M. N. BRUNET, directeur du Parc naturel régional
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional

1- Rôles des commissions

La Présidente rappelle aux membres du Comité syndical que les commissions thématiques ont un rôle consultatif. Elles proposent aux instances décisionnelles (bureau syndical et comité syndical) des avis à rendre sur des dossiers réglementaires et participent à l'élaboration et au suivi des politiques et actions du Parc. Elles se réunissent 1 à 3 fois par an.

2- Composition

Les commissions sont composées d'élus (délégués au Parc ou membres des collectivités constitutives du Syndicat mixte), de socio-professionnels (élus des chambres consulaires, des fédérations ou autres structures, éventuellement représentés par des techniciens), à raison d'un par structure, et de représentants d'associations constituées, à raison d'un par association.

3- Thèmes des commissions

La Présidente propose d'installer quatre commissions qui s'appuient sur l'équipe technique du Parc-Géoparc organisée par pôle, autour des thèmes suivants :

Commission Environnement

Cette commission traite des volets eau, milieux naturels, géologie :

- la gestion des bassins versants, du karst et des eaux souterraines,
- la protection et la gestion des milieux naturels : Natura 2000, Trame verte et bleue...,
- la gestion de la Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du Lot,
- ...

Commission Agriculture, aménagement, énergies

Cette commission traite des volets agriculture, aménagement du territoire, urbanisme, paysage, énergie :

- filières agricoles, pastoralisme,
- examen des documents d'urbanisme,
- aménagement des centres-bourgs et de nouveaux quartiers (écobarri),
- préservation et mise en valeur des paysages et du patrimoine bâti,
- mobilité et déplacements,
- lutte contre la pollution lumineuse et préservation du ciel étoilé,
- stratégie en matière d'économies d'énergie et énergies renouvelables,
- ...

Commission Développement territorial :

Cette commission traite des volets développement économique, tourisme, artisanat, commerces et services, emplois :

- écotourisme, activités de pleine nature, promotion touristique,
- savoir-faire artisanaux et filières locales,
- services à la population,
- Géoparc,
- marque Valeurs Parc
- transition économique : économie circulaire, ESS, nouvelles activités économiques...
- politiques territoriales : Leader, contrats territoriaux
- ...

Commission Valorisation du territoire et lien social

Cette commission traite des volets culture, éducation, jeunesse, communication, participation citoyenne, vie associative :

- programme culturel et d'animations du Parc-Géoparc (Causseries),
- action culturelle occitane,
- éducation au territoire et au développement durable,
- actions collectives jeunes,
- dynamiques associatives et vie sociale,
- ...

4- Fonctionnement

La Présidente propose de désigner des référents, volontaires, issus des commissions, qui seront chargés de leur animation. Ils s'appuieront sur les vice-présidents en charge des thématiques concernées et les chargés de mission du Parc-Géoparc pour préparer les ordres du jour et l'animation des séances.

Les commissions font l'objet d'invitations et de comptes rendus.

Un certain nombre de sujets nécessitant une approche transversale, les référents pourront s'organiser entre eux et avec les vice-présidents concernés, et se réunir en inter-commissions.

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide

- d'installer 4 commissions thématiques, afin de couvrir les champs d'intervention du Parc-Géoparc et selon un fonctionnement ouvert entre élus et société civile ;
 - d'acter le principe de référents pour animer les commissions,
- et donne pouvoir à la Présidente pour mettre en œuvre le dispositif ainsi proposé.

**La Présidente
Catherine MARLAS**